



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Affection longue durée et accès à l'information

Question écrite n° 29749

Texte de la question

M. Damien Pichereau attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le déficit d'information rapporté par de nombreuses personnes en affection longue durée (ALD). Plus de 15 % de la population est pris en charge à 100 % par l'assurance maladie pour des soins en lien avec leur pathologie, et la part de la population atteinte par les maladies chroniques ne cesse d'augmenter. De nombreuses aides sont pourtant prévues : pour l'accès aux soins, principalement, mais également pour couvrir une perte de salaire liée à la maladie, une participation aux frais pour faciliter le retour et le maintien à domicile, une aide à la réinsertion professionnelle... Ces dernières aides sont moins connues, y compris par les personnes qui pourraient en bénéficier, ce qui entraîne un renoncement aux droits important. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement prévoit d'accroître la communication envers les personnes en ALD, par quel biais et sous quel délai.

Données clés

Auteur : [M. Damien Pichereau](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29749

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2020](#), page 3624

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)